

## Répressions et déportations en France et en Europe, 1939-1945.

### Espaces et histoire.

La question porte en premier lieu sur les appareils répressifs mis en place par l'Allemagne nazie, ses vassaux et ses satellites, sur leurs politiques de maintien de l'ordre, de lutte contre les oppositions et les résistances, sur leur application de programmes d'envergure spécifiques, généralement très meurtriers, et sur leur recours aux déportations, de 1939 à 1945, outil principal au service de ces politiques et de finalités différentes, qui peuvent être à la fois idéologiques, sécuritaires et pragmatiques, et en même temps liées à l'évolution de la guerre mondiale. La question doit donc être déclinée au pluriel, pour rendre compte des espaces et des moments historiques.

L'Europe doit ici se concevoir comme le territoire touché par la guerre et plus particulièrement par la répression et la déportation. Celles-ci se sont exercées non seulement en France, mais dans tous les territoires conquis, annexés, occupés, menacés par le *Reich*. Cette ouverture spatiale du sujet engendre une ouverture conceptuelle tout aussi novatrice pour le concours : la répression et la déportation n'ont pas été le seul fait de l'Allemagne nazie, mais aussi de ses vassaux et, dans certains cas, de ses ennemis. Elles dessinent des espaces et une histoire pluriels, comme le sont les réalités plurielles de la répression et de la déportation.

Associées en 1945 et au moment de la découverte de l'horreur des camps au seul système concentrationnaire, les répressions et les déportations ont donc concerné le système carcéral du *Reich* et d'autres lieux, prenant des directions et des formes différentes. L'étude des différents espaces qui leur correspondent, dans leur diversité, conduit à retracer une autre histoire des déportations. Elles doivent être replacées dans leurs contextes politiques et militaires, dans leurs généalogies et leurs évolutions, et comparées dans les espaces et aux moments de la Seconde guerre mondiale.

La répression est inhérente au régime nazi et se met en place dès ses débuts, en 1933. Les opérations militaires constituent un levier indispensable qui permet d'intensifier et de systématiser les répressions, de septembre 1939 à mai 1945. Ce cadre induit une autre approche des interactions des répressions et des déportations, en fonction des phases de la guerre, en particulier à l'Est, y compris dans la Russie soviétique et du fait de son régime politique. L'évolution de la « guerre totale » entraîne à partir de 1943 l'intensification du travail forcé des concentrationnaires et la nécessité d'alimenter massivement en main-d'œuvre servile le système concentrationnaire.

Trois propositions de problématiques peuvent se dégager de l'étude de cette question :

1. La répression et les répressions : une place renouvelée dans les études historiques
2. Politiques répressives, dispositif répressif, finalités des répressions et des déportations
3. Une forme de répression centrale : les déportations et leurs espaces

### **1. La répression et les répressions : une place renouvelée dans les études historiques**

La répression allemande en France et en Europe occupées fut multiforme : fusillades, déportations dans des grands convois de mille personnes, petits transports d'une cinquantaine de détenus, massacres... ce sont bien des répressions qui se mettent en place. Elles ont visé des personnes pour ce qu'elles faisaient, avaient fait ou étaient présumées avoir fait. Les résistants et ceux qui les aidaient l'étaient pour leurs refus des occupations, d'autres tentèrent de quitter les territoires soumis. Des milliers de victimes raflées furent arrêtées pour ces actes, parce qu'elles étaient censées avoir soutenu la Résistance.

Le cas français illustre ce qui peut se dérouler à l'Ouest de l'Europe occupée. Jusqu'à il y a peu, la répression n'a pas été un thème central de l'historiographie française de la Seconde Guerre mondiale, sauf pour définir le rôle du gouvernement de Vichy, de sa justice et de sa police. Les travaux sur la Résistance nous offrent davantage une histoire des résistants réprimés qu'un tableau de la répression qui les frappa. Les recherches sur la déportation ont en effet surtout porté sur le système concentrationnaire et sur le génocide des Juifs, et n'ont que peu intégré cette dimension plurielle de la répression, ce que la découverte et l'étude de l'extermination des Juifs d'Europe permet de comprendre et d'expliquer.

L'exemple de la France est ainsi très significatif de la manière dont ce thème de la répression et des déportations avait été abordé jusque-là et de la manière dont il est repris dans les mémoires et les représentations du sujet : se résumant essentiellement à la question de *l'expérience concentrationnaire*, le mot désignant en français le transfert vers les camps finissant par devenir celui décrivant l'expérience que les déportés y subirent. Un angle d'autant plus important à considérer qu'il a structuré plusieurs sujets du CNRD depuis sa création.

L'intitulé du sujet permet l'étude d'un cas choisi hors du contexte français et une perspective comparative entre le système répressif mis en place en France et celui mis en place dans un autre pays.

## **2. Politiques répressives et dispositif répressif, finalités des répressions et des déportations, espaces de la répression et de la déportation**

La question porte en second lieu sur *les politiques répressives*, entendues comme des outils d'un même dispositif répressif mis en œuvre à l'échelle européenne, d'abord en Allemagne, puis dans les pays qu'elle attaquait, à l'Ouest puis à l'Est de l'Europe. Ce dispositif est fait de permanences et d'évolutions, répondant à des choix idéologiques, policiers, militaires ou propres à l'économie de guerre, c'est-à-dire à des finalités inscrites dans des moments historiques et donc en évolution.

Pour étudier ces politiques répressives, il faut présenter ceux qui les pensent et les mettent en œuvre, en tenant compte des objectifs de l'occupation, de l'annexion, de la vassalisation ; des conceptions nazies et d'héritages policiers et juridiques anciens ; de l'évolution du conflit mondial ; de l'évolution du système concentrationnaire. On pourra rapprocher le cas français de ceux de la Belgique et des Pays-Bas (administration nazie civile) et distinguer le cas des zones annexées de fait : en prenant comme exemple le cas de l'Alsace-Moselle, relevant de situations connues dans le *Reich*.

Sans rien négliger de l'unité du système nazi, de ses acteurs et de leurs intentions idéologiques notamment, le cas de l'Est de l'Europe est incomparable quant au regard du nombre de victimes et des modalités des politiques répressives qui y sont menées. Après les assassinats des élites polonaises par les nazis et les soviétiques, (au moins 20 000 morts, peut-être jusqu'à 60 000, en 1939 par les seuls Allemands), l'invasion de l'URSS est pensée comme une véritable guerre d'anéantissement (*der Vernichtungskrieg*), dont les cibles initiales sont les populations juives, les fonctionnaires soviétiques et les premiers auteurs d'actes de résistance, avant une véritable « guerre contre les partisans », sans oublier le cas des prisonniers de guerre – des domaines que l'historiographie allemande notamment a particulièrement travaillé ces dernières années. La répression menée dans les Balkans est plus proche de cette situation que de celle de la France, de la Belgique ou des Pays-Bas.

Si les choix opérés par les services allemands et leurs applications varient beaucoup entre 1940 et 1944 selon les espaces, l'historique des conquêtes et les choix opérés, les dispositifs répressifs se structurent cependant autour de permanences dans lesquelles se dégagent des stratégies d'Occupation et des lectures de la Résistance. Finalités des répressions et finalités des déportations se conjuguent et s'articulent.

L'URSS de Staline recourt à la déportation comme moyen répressif et de suppression d'hommes et de femmes en tant qu'appartenant à des catégories désignées comme ennemis de la Russie soviétique. Dès 1940, près de 200 000 citoyens polonais ou baltes sont exécutés ou déportés vers la Sibérie et le Goulag dans le cadre de politiques destinées à décapiter les élites de pays désormais sous contrôle soviétique et n'ayant plus vocation à exister de manière indépendante (Pays baltes), voire à exister tout simplement (la Pologne orientale, annexée à l'Ukraine et la Biélorussie). Après la rupture du pacte germano-soviétique et l'invasion de l'URSS, lors de la reconquête des territoires par l'Armée rouge, des déportations massives seront à nouveau réopérées : différentes populations seront collectivement punies pour « collaboration » dans leur ensemble, et déportées, tels les Kalmouks, Tchétchènes, Ingouches ou Tatars...

## **3. Une forme de répression centrale : les déportations et leurs espaces**

En France, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, la « déportation » a acquis une centralité qui en fait la principale forme de répression nazie. Pourtant ce terme, qui désigne depuis lors l'envoi en camp de concentration ou vers les centres de mise à mort de la « solution finale » masque bon nombre de réalités historiques : à partir de la fin 1939, le III<sup>ème</sup> *Reich* a recouru à la déportation pour différents objectifs, à commencer par un immense remodelage de la géographie humaine dans les territoires constituant l'Allemagne et son empire. Ainsi Polonais et Juifs sont déportés massivement depuis les territoires annexés au *Reich* à destination de « territoires punibles » dans le Gouvernement général.

L'invasion de l'URSS en juin 41 voit l'explosion de ces projets de déportations, qui incorporent souvent une dimension meurtrière prévue dès leur conception, et de l'appareil répressif qui en est le bras armé (le « *Generalplan Ost* » étant le projet le plus massif planifié par le régime nazi).

Ce n'est donc pas tant « la déportation » qui doit être prise en compte, que la finalité que celle-ci sert. De ce point de vue, il existe au plan historique des déportations.

La déportation des Juifs vise, à partir de 1942, à la réalisation de la « solution finale », autrement dit l'assassinat systématique et le meurtre de masse. Adossée à une finalité singulière : la destruction des Juifs d'Europe, elle recouvre un espace singulier dont les populations juives mais aussi l'histoire, la culture, la langue ont été éliminées de l'histoire des hommes : le « *Yiddishland* ». La guerre entraîne ainsi une très grande augmentation du nombre des détenus des camps de concentration, de toutes nationalités. Le système concentrationnaire s'est internationalisé, encore davantage lorsque les résistants et les victimes de la répression de l'Ouest de l'Europe sont déportés massivement à partir de 1943. La guerre totale a multiplié les nouveaux camps annexes, installés près des usines et des chantiers, et les déplacements-transferts des détenus, avec un point culminant en 1944-1945.

De 1939 à 1945, près de 10 millions de civils ont été victimes d'un « meurtre politique de masse », un meurtre massif et direct, phénomène distinct qui doit ainsi être traité à part, dans ces « Terres de sang », des terres qui s'étendent de la Pologne centrale à la Russie occidentale, en passant par l'Ukraine, la Biélorussie et les pays baltes. Plus de la moitié d'entre eux sont morts de faim, ainsi des 3,5 millions de prisonniers de guerre soviétiques, au début des années 1940, et des 4,2 millions de citoyens soviétiques affamés par les occupants allemands en 1941-1944. 5,4 millions de Juifs ont été massacrés, provenant du *Yiddishland* pour l'essentiel, exécutés ou gazés par les Allemands entre 1941 et 1943, morts du fait du système concentrationnaire, civils exécutés par les Allemands à titre de représailles. Un espace singulier se dessine ainsi, une zone de l'Europe particulière, un espace peu comparable aux autres, dont « ... les populations souffrirent de trois vagues d'occupation au cours de la Seconde guerre mondiale : d'abord soviétique, puis allemande, et de nouveau soviétique ».

Autant de formes répressives et de déportations qui ont été mises en œuvres sur l'ensemble du continent européen, y compris en France – et ont entraîné un nombre de victimes bien plus important que celles de la « déportation » entendue dans son acception habituelle. Autant de politiques spécifiques, mises en œuvre durant les années de guerre, à l'échelle de tout un continent. Autant de bilans très lourds de ces répressions et de ces déportations, aussi bien de ces résistants qui ont assumé ces risques et lutté pour la victoire des Alliés et la défaite des nazis, que de ces populations prises au piège des répressions, des déportations et massacres, en particulier à l'Est de l'Europe.

Une logique d'exclusion et de répression, dans le cadre d'une guerre en Pologne et dans l'Ouest de l'Europe, est à l'œuvre entre 1939 et 1941 : internement de part et d'autre, massacres de masses allemands et soviétiques en Pologne, régimes d'occupation et politiques répressives. De l'été 1941 à 1943, la guerre devient mondiale et, à l'Est, guerre d'anéantissement, dans un déchaînement de violence qui réunit les outils répressifs policiers et militaires : un système concentrationnaire en guerre totale, entre répression et extermination, accélération et systématisation des processus d'extermination, prisonniers de guerre, travailleurs forcés, déplacements de populations. Vers l'effondrement militaire et le déchaînement répressif, les dernières années de la guerre sont meurtrières : radicalisation de la violence guerrière, politique de terreur d'Est en Ouest, représailles partout, alors qu'Auschwitz devient le centre du système concentrationnaire nazi. Les logiques des déportations s'affirment et, quelquefois, se contredisent. Jusqu'aux « marches de la mort » de ceux qui sont déjà aux portes de la mort.

C'est donc bien à l'échelle de l'Europe que peut désormais s'écrire une histoire partagée des répressions et des déportations. Cette histoire, fondamentale en soi pour comprendre ce que fut le nazisme, permet par ailleurs de mettre en perspective les fondements et les valeurs de la construction européenne qui s'est mise en place au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.

Tristan Lecoq

Inspecteur général de l'Education nationale

Professeur des Universités associé à l'Université Paris Sorbonne

Président du jury national des correcteurs du Concours national de la Résistance et de la déportation (CNRD)